

La biodiversité, notre meilleur alliée !

Moustiques tigres ou frelons asiatiques, ils nous agacent. Mais vaporiser des litres d'insecticides ne ferait qu'empirer les choses en détruisant toute vie, y compris leurs prédateurs. Sur le long-terme, la meilleure approche est encore l'autorégulation : favoriser la biodiversité et maintenir les espaces naturels pour permettre à la nature de retrouver son équilibre.

Image

Image

Image

1. Contrairement aux idées reçues, **une mare pleine de vie** est un atout pour **lutter contre les moustiques**. Grenouilles, libellules et autres tritons se nourrissent de leurs larves, évitant ainsi leur prolifération. Après les 3 mares du lycée Pressin, **2 nouvelles mares** ont été creusées au Fort de Côte-Lorette.
2. **Les oiseaux raffolent des haies !** Ils peuvent à la fois y nicher et se nourrir des insectes qui s'y abritent. **Tourterelle des bois, chevêches d'Athéna...** Ces espèces sont nombreuses sur [le plateau des Hautes Barolles](#). Il est d'ailleurs reconnu et protégé en tant « qu'espace naturel sensible », c'est-à-dire un lieu naturel vulnérable, notamment en raison de la pression urbaine.
3. **L'installation de nichoirs** permet de **favoriser le retour des oiseaux** mais aussi des **chauves-souris, ennemies n°1 des insectes volants, notamment des moustiques**. Lors de ses chasses nocturnes, elle peut en dévorer jusqu'à 600 par heure !
4. Chaque geste compte pour **restaurer la biodiversité**. Et **l'élimination des pesticides** dans votre jardin en est un ! La plantation d'une haie ou tout aménagement susceptible de bénéficier à la biodiversité peut être financé.

Contactez le service Développement durable de la mairie : **04 78 86 82 00**.

Le moustique tigre

Originaire d'Asie, le moustique tigre se distingue par sa coloration contrastée noire et blanche. Ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Particulièrement nuisible, il peut être « vecteur » de maladie comme la dengue et le chikungunya si, et seulement si, il est contaminé. Il s'infecte en piquant une personne malade et transmet alors le virus en piquant des personnes saines.

Comment éviter la prolifération des moustiques tigres par quelques gestes simples ?

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau stagnante, et se déplace peu au cours de sa vie. Il faut supprimer tous les lieux de ponte, à savoir toutes les zones d'eau stagnante qu'il peut y avoir chez vous, car c'est là que la femelle pond et se repose :

- Couvrir, jeter, vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau une fois par semaine.
- Couvrir toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire, les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, si possible supprimer les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).
- Entretien du jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Comment éviter les piqûres ?

- privilégier les vêtements amples et couvrants;
- utiliser des produits répulsifs (avec précaution pour les enfants et les femmes enceintes);
- utiliser des moustiquaires.

Si vous pensez avoir vu ou trouvé un moustique tigre

Les autorités sanitaires telles que l'Agence Régionale de Santé du Rhône-Alpes, les départements et l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication, suivent avec attention l'extension de l'implantation du moustique tigre. Vous pouvez le signaler sur la plateforme [signalement-moustique.anses.fr](https://moustique.anses.fr)

Sources :

[Moustigre.org](https://moustigre.org)

[Le moustique tigre : adoptez les bons réflexes](#)

[Agir contre la prolifération du moustique tigre](#)

[Moustique tigre : ressources pour les collectivités territoriales](#)

[Eid Rhône-Alpes](#)

INFORMATION

Depuis le 9 avril 2024, l'arrêté préfectoral n° 69-2024-04-09-00001 autorise les agents chargés de la lutte contre les moustiques à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour procéder aux opérations prévues dans la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques.

Document

[Arrêté N° 69-2025-01-31-00001 - Lutte contre les moustiques \(.pdf - 75.45 Ko\)](#)

Frelons asiatiques

Originaire du continent asiatique, il occupe aujourd'hui la quasi-totalité des départements français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Très souvent confondu avec le frelon européen, certains critères permettent néanmoins de facilement l'identifier. En effet, le frelon asiatique est majoritairement noir avec une large bande orangée, noir et orangé au niveau de la tête alors que le frelon européen est majoritairement jaune, un peu noir et roux au niveau de la tête.

Les risques d'une piqûre

Une piqûre de frelon asiatique n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille, sauf pour les personnes souffrant d'allergie aux piqûres d'hyménoptères.

Que faire en cas de piqûre ?

- Retirer rapidement le dard avec l'ongle ou avec une carte souple (type carte de crédit).
- En cas de piqûre à la main, enlever les bagues pour ne pas gêner la circulation du sang (gonflement).
- Nettoyer à l'eau et au savon, puis désinfecter.
- En cas de douleur intense, prendre un antidouleur par voie orale.
- Vérifier sa bonne vaccination contre le tétanos.

Une consultation en urgence n'est généralement pas nécessaire, sauf :

- En cas d'allergie.
- En cas de piqûres multiples (plus d'une vingtaine chez l'adulte, 4 à 5 chez un enfant).
- En cas d'apparition de symptôme préoccupant :
 - difficulté pour respirer ou avaler ;
 - gonflement de la langue, des lèvres, de la gorge ou des yeux (en attendant, sucez un glaçon, si vous en avez à disposition, pour faire diminuer l'œdème) ;
 - étourdissements, malaise, perte de connaissance ;
 - nausées, vomissements, pâleur ;
 - éruption cutanée généralisée avec des démangeaisons ;

- fièvre ou frissons.

Si vous pensez avoir vu ou trouvé un frelon asiatique

La fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS) Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un site pour signaler la présence de frelons asiatiques : frelonsasiatiques.fr/signalement

Sources :

[Frelonsasiatiques.fr](https://frelonsasiatiques.fr)

[Frelon asiatique : que faire face à un nid ou une piqûre](#)

Les chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires sont reconnues par leur mode de déplacement en file indienne. Elles sont poilues, brunes avec des tâches orangées et mesurent environ 4 cm.

La ville de Saint-Genis-Laval lutte depuis plusieurs années contre l'implantation de la chenille processionnaire du pin.

Susceptible de provoquer chez les êtres vivants des démangeaisons et autres symptômes plus ou moins importants, il est nécessaire d'être attentif à tout développement de ces chenilles.

Si la ville prend en charge le traitement de l'espace public, il revient à chacun de traiter ou d'éliminer ces chenilles chez soi.

Les actions de prévention

- Ne pas manipuler les chenilles et les nids.
- Ne pas balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants.
- Porter des vêtements couvrants si fréquentation des zones à proximité des pins infestés.
- Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- En cas de doute ou en cas de contact : prendre une douche, changer de vêtements et les laver au-dessus de 60°C.
- Ne pas faire sécher le linge à l'extérieur près des pins par grand vent.

Que dit la réglementation ?

L'arrêté municipal n° 2019-064 oblige chaque propriétaire ou locataire d'un espace sur lequel la présence de chenilles processionnaires du pin est constatée :

- À supprimer les cocons avant la fin de la première quinzaine de mars.
- À faire un traitement préventif des végétaux susceptibles d'être colonisés avant la fin du mois de septembre.

En cas de non-respect, la Police Municipale pourra verbaliser les propriétaires et locataires.

Document

[Arrêté permanent n° 2019-064 : Élimination des chenilles processionnaires \(.pdf - 62.95 Ko\)](#)

Comment agir efficacement ?

Vous avez un cocon dans votre jardin :

- Coupez puis brûlez immédiatement les branches porteuses de nids.
- Pensez à vous équiper de gants, masque, lunettes, voire d'une combinaison, contre le risque d'urtication.

Avant la formation des cocons, traitez les végétaux de manière préventive :

- Avec un insecticide biologique, le *Bacillus thuringiensis* en pulvérisation. Traitement à réaliser en août/septembre.
- Avec un piège à phéromones : piège installé sur le tronc de l'arbre (hors de portée). La capsule disposée à l'intérieur du piège diffuse une phéromone permettant de capter le mâle et de nuire à la reproduction. Installation du piège dès le mois de mai.

Sources :

[Les chenilles processionnaires Rhône-Alpes](#)

[Les chenilles processionnaires Rhône-Alpes ARS](#)

Prévention contre les morsures de tiques

L'encéphalite à tiques est une maladie (trop) présente dans la région. En effet une récente étude de Santé publique France a mis en évidence de nombreux cas (27 des 71 cas recensés en France entre mai 2022 et mai 2023). Cette maladie peut atteindre le système nerveux (cerveau et moelle épinière) et entraîner des complications graves. Elle se transmet principalement à l'homme par morsure de tique.



Les bons réflexes

Parce que tout le monde est concerné et plus particulièrement les professionnels travaillant dans la nature, les agricultures et les amateurs d'activités en plein-air, voici quelques bons réflexes pour se protéger des tiques :

- Porter des vêtements et chaussures couvrants.
- Rester sur les sentiers et éviter les herbes hautes.
- S'examiner régulièrement le corps et les vêtements.
- Vérifier le pelage des animaux de compagnie.
- Ne pas écraser la tique ni la tuer, utiliser un tire-tique (disponible en pharmacie).
- Avoir un tire-tique et du désinfectant sur soi.

Consulter rapidement un médecin en cas de symptômes et/ou plaque rouge.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de [l'ARS](#)

COMMENT ÉVITER LES MORSURES DE TIQUE ?

Lors d'une activité en plein air

- Portez des vêtements et chaussures couvrants
- Mettez un chapeau ou une casquette
- Restez sur les sentiers et évitez les hautes herbes
- Ne vous asseyez pas à même le sol
- Examinez régulièrement vos vêtements et le corps
- Prenez un tire-tique et du désinfectant avec vous

Après l'activité

- Inspectez tout votre corps. Faites-vous aider ou utilisez un miroir
- Prenez une douche
- Lavez vos vêtements
- Vérifiez le pelage de vos animaux de compagnie



ARS Auvergne-Rhône-Alpes, d'après un document de l'ARS Nouvelle Aquitaine | août 2023

Quand la tique attaque...

Les tiques sont des parasites qui vivent dans les forêts, parcs, talus, mais aussi dans les prairies ou jardins.

Elles peuvent transmettre **la maladie de Lyme** ou **l'encéphalite à tique**.



COMMENT RETIRER LA TIQUE ?

Enlevez-la **rapidement** avec un **tire-tique** (disponible en pharmacie)

Ne pas écraser la tique ni tenter de la tuer !
Cela risquerait de lui faire régurgiter des bactéries.

Consultez rapidement votre médecin en cas de :

• symptômes

plusieurs jours ou semaines après la morsure : fatigue, fièvre, douleurs articulaires, maux de tête

• **plaque rouge** centrée sur le point de morsure et qui s'étend en cercle



www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Lutte contre l'ambrosie

Le Département, les communes du Rhône et l'ensemble des habitants doivent poursuivre leurs efforts pour lutter contre cette plante allergisante.

Comment lutter ?

L'ambrosie supporte mal la concurrence végétale. Il est donc possible d'empêcher son apparition en veillant à ne pas laisser de terre dénudée en mai-juin-juillet.

Une fois qu'elle est sortie de terre, il faut la détruire : en l'arrachant (avec des gants) ou en la fauchant (pour les grandes surfaces), en prenant garde de se protéger du pollen en août-septembre (lunettes, masque...).

Qui est responsable ?

Chacun est responsable sur les terrains qu'il occupe ou qu'il gère :

- les collectivités publiques sur les terrains publics,
- les propriétaires privés sur leurs parcelles,
- les lotisseurs ou les entreprises sur les chantiers,

- les agriculteurs sur les terrains agricoles.

L'arrêté préfectoral n°2000-3261 du 20 juillet 2000 est très clair : les propriétaires, locataires, ayant-droits ou occupants à quelque titre que ce soit, les exploitants agricoles, les maîtres d'œuvre de chantiers et les gestionnaires de domaines publics sont tenus de :

- Prévenir la pousse d'ambrosie (sur les terres rapportées ou remuées).
- Nettoyer et entretenir les espaces où pousse l'ambrosie.

Attention : en cas de non respect de cette règle, les maires sont autorisés à intervenir à la place des personnes concernées et à leurs frais.

Si vous détectez de l'ambrosie sur votre terrain, le premier réflexe doit être de l'arracher ! Si les quantités sont trop importantes, ou si vous repérez un terrain infesté, vous devez prévenir immédiatement le propriétaire, locataire, gestionnaire ou la municipalité afin qu'une action soit entreprise.

L'ambrosie est très répandue dans la région Rhône-Alpes et l'allergie touche environ 12 % de la population rhônalpine. La dernière étude de l'ARS Rhône Alpes (agence régionale de santé) démontre que cette épidémie représente une dépense de santé d'environ 20 millions d'euros. Ce constat conforte les actions entreprises par l'État qui, sous l'égide du ministère de la Santé, prépare un projet de loi imposant l'arrachage de l'ambrosie sous peine de sanctions. D'autre part, les chercheurs sont prêts à démontrer que l'ambrosie serait en passe de dépasser les acariens en tant qu'agent infectieux provoquant l'asthme.

Comment la reconnaître ?

- Sa hauteur est variable : de taille modeste (10 cm) sur des terrains secs et sur les bords des route, elle peut atteindre jusqu'à 1,50 m, en buissons, sur tout autre terrain.
- Les tiges de l'ambrosie sont dressées, sillonnées en longueur, souvent velues et ramifiées.
- Les feuilles de l'ambrosie sont très découpées, minces, vertes des deux côtés. Elles sont opposées à la base et alternées en haut de la tige.
- Les fleurs de l'ambrosie sont vert pâle et se dressent en épis à partir du mois de juillet.
- La racine d'ambrosie est grêle.

Où la trouve-t-on ?

Elle se développe sur terre dénudée, retournée ou transportée par l'homme : terrains résidentiels, agricoles (intercultures, jachères), chantiers publics ou privés, voies de communications, terrains délaissés ou en friche.

Quand devient-elle dangereuse ?

C'est son pollen, très volatile, qui provoque les allergies. Il est disséminé par le vent en août-septembre et peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres.

[Ajouter aux favoris](#)